

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20170925-D2017-46-DE
Date de télétransmission : 27/09/2017
Date de réception préfecture : 27/09/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-46 en date du 25/09/2017 concernant la sécurisation de la route départementale 979 au niveau du carrefour entre les routes de Limoges (RD 979), des écoles et du 11 novembre :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 25 Septembre 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 20 Septembre 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Jean-Claude LEBLOIS, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Dominique GILLES, Christine CASTANET, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Thierry BERGER, Andrée HARGE.

Représenté : MM. Roger DESROCHE procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	1	10	11	11	0

Le Maire présente au conseil municipal un projet de sécurisation du carrefour entre les routes de Limoges (route départementale 979), des écoles et du 11 novembre. Ces travaux viendraient compléter ceux du réaménagement du parking de l'école et de la salle polyvalente actuellement en cours.

Il précise que ce projet a pour but de sécuriser la circulation des véhicules sur ce carrefour ainsi que la traversée de la RD 979 pour les familles habitant le Bourg et se rendant à pied à l'école.

Le Maire présente le coût d'objectif de l'opération estimé à 9 847,20 euros TTC ainsi que le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	
Travaux	8206,00
TVA 20 %	1641,20
TOTAL TTC	9847,20

RECETTES	
Subvention Conseil Départemental	4103,00
Fonds propres	5744,20
TOTAL	9847,20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'aménagement proposé et le coût d'objectif global de l'opération soit 9 847,20 euros TTC.

APPROUVE le plan de financement du projet.

MANDATE le Maire pour demander l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Vienne.

AUTORISE le Maire à engager les dépenses correspondantes.

A La Geneytouse, le 27 Septembre 2017

Le Maire,
Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 27 septembre 2017.